



## VERBIER Décorateur d'extérieur

Philippe Bernard est un drôle de personnage à qui l'on doit en particulier la fameuse fresque murale du Tour de France. Portrait...28

# L'abricot aux petits oignons!

**SUIVI DE LA QUALITÉ** ▶ Les points de vente et kiosques situés au bord des routes font l'objet de contrôles réguliers durant la cueillette. Une démarche menée dans l'intérêt du consommateur.

CHARLES MÉROZ

«Nous voulons donner une image positive du canton à travers la valorisation du produit mis en vente.» Jean-Noël Moret résume le sens de la démarche menée depuis quelques années dans le verger d'abricotiers valaisan. Le producteur de Charrat est contrôleur officiel de la qualité des abricots vendus dans les kiosques auprès de l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV). Durant la récolte, son rôle de vulgarisateur et de conseiller consiste aussi à veiller à la bonne tenue des fruits mis en vente au bord des routes par les exploitants signataires de la charte pour les abricots du Valais.

Cette charte instituée en 2007 est une sorte de contrat de confiance passé entre l'IFELV et l'exploitant. L'acte est totalement volontaire. En signant la charte, l'exploitant s'engage à respecter toute une série de directives et de recommandations ayant notamment trait à la manipulation, à l'homogénéité et à la présentation des fruits, au lieu d'implantation du point de vente, aux conditions de stockage, à la traçabilité, etc.

A titre d'exemple, le calibre des fruits pour la catégorie I comme pour la catégorie II doit ainsi être de 35 mm au minimum. «Un panneau à afficher dans le point de vente est remis à l'exploitant signataire de la charte. En cas de non-respect répété des exigences, le panneau lui est retiré. C'est la seule sanction que nous appliquons. Tout cela s'opère bien sûr dans l'intérêt du consommateur», souligne Ephrem Pannatier, directeur de l'IFELV. En 2009, la vente directe a permis d'écouler 1260 tonnes d'abricots de nouvelles variétés dans notre canton sur une production totale de 6860 tonnes. La vente directe de luziet est évaluée à 750 tonnes environ.

### Des tarifs qui varient

Vingt-sept exploitants pour 39 kiosques tous situés sur le territoire valaisan sont partie prenante dans l'opération. Entre la mi-juin et le début septembre, Jean-Noël Moret est en tournée d'inspection à raison de trois à cinq contrôles par point de vente. «Certains ne nécessitent qu'un passage, voire deux. D'autres sont visités plus régulièrement», indique le producteur de Charrat. Le jour où nous l'avons suivi sur le terrain, il s'est rendu auprès de quatre points de vente à Saint-Gingolph, Troistorrens, Monthey et Pont-de-la-Morges. Si, dans l'ensemble, la présentation des fruits nous a

convaincus, la disparité des prix pratiqués à quelques kilomètres d'intervalle n'a en revanche pas manqué de nous interpellier.

A Saint-Gingolph, le kilo de fantasma, une nouvelle variété, était en vente au prix de 5 francs le kilo. A Troistorrens et à Monthey, le prix affiché pour l'orangered et le goldrich, deux nouvelles variétés également, oscillait entre 7 et 8 francs le kilo. Autres exemples, sur la route du Grand-Saint-Bernard, les prix peuvent cette semaine aller du simple au double, de 4 fr. 40 le kilo au Borgeaud à 8 fr. 80 à l'entrée de Sembrancher en l'occurrence? Comment ces différences s'expliquent-elles? Jean-Noël Moret: «Le prix dépend du bon vouloir de l'exploitant du kiosque, des variétés mises en vente aussi. Il ne nous appartient pas de fixer les tarifs. Nous nous contentons de répercuter les recommandations de la Fruits-Union Suisse. Ainsi, pour les fruits de la cat I, nous conseillons actuellement de vendre le kilo de luziet à partir de 5 fr. 30 et le kilo de nouvelles variétés à compter de 6 fr. 50.

Le contrôleur de l'IFELV poursuit: «Il y a encore une distinction à faire entre l'exploitant qui vend sa propre production et celui qui passe par un intermédiaire. Le prix ne sera pas forcément le même. L'aménagement du point de vente a aussi son importance. Il me paraît légitime de vendre le kilo d'abricots plus cher dans un lieu transformé en zone d'accueil de produits du terroir que dans une caravane ou sous un parasol planté au bord d'une route. Cela dit, vendre du fantasma à 5 francs le kilo, c'est trop bas, à mon sens en tout cas.»

### Du climat au... client

En période de cueillette, le climat n'est pas sans influence sur la marchandise proposée à la vente. Pour le spécialiste, «les fruits sont tributaires des conditions météo. Si elles ne sont pas réunies de manière favorable, l'altération sera plus rapide et la qualité du fruit s'en ressentira. C'est un phénomène dont il convient de tenir compte dans le domaine de la vente directe.»

Enfin, le contrôleur de l'IFELV entend mettre en avant le rôle du consommateur: «Il est la pièce maîtresse dans ce jeu subtil. Après tout, c'est lui qui décide. L'acte d'achat nous conforte cependant dans le fait que nous avons vu juste et crédibilise la mise en œuvre de la charte qui peut ainsi évoluer dans le bon sens.»



Jean-Noël Moret présente le panneau remis à l'exploitant qui a signé la charte. BITTEL

## Le rôle du laboratoire cantonal

La charte réunit sous sa bannière 27 exploitants représentant 39 kiosques. Dans ces points de vente, le consommateur a la garantie de pouvoir acheter des fruits de qualité issus du verger valaisan. Or, notre canton recense entre 150 et 160 points de vente directe.

S'ils répondent aux exigences de la charte de l'abricot valaisan, ils peuvent rallier le réseau de qualité de l'IFELV.

### Mais qu'en est-il du contrôle des fruits exposés dans ces kiosques?

La réponse d'Ephrem Pannatier: «Comme pour les 39 kiosques, le laboratoire cantonal est seul compétent pour faire appliquer les dispositions de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires, les exigences minimales relatives à la qualité des fruits et celles relatives à la traçabilité, c'est-à-dire les indications communiquées par l'exploitant au sujet de la provenance des abricots. Les exigences minimales de qualité requièrent que les fruits de table doivent être propres, mûrs, développés normalement dans leur forme, leur couleur et leurs qualités intrinsèques, et exempts de défauts altérant leur valeur de consommation.»

A noter par ailleurs que le contrôle des fruits vendus dans les kiosques situés en dehors des frontières cantonales n'est pas du ressort des instances valaisannes compétentes. CM



Conseils et encouragements à un jeune vendeur, ici à Saint-Gingolph, font partie de la mission du contrôleur de l'IFELV. LE NOUVELLISTE

### UNE GARANTIE DE QUALITÉ

#### Ils ont signé la charte

Abricool S.A., Fully; Agro-Iles/Knieling, Saxon; Giovanni Bertelli, Saxon; Bienfaits de la Printze, Veysonnaz; Buvette du Rosel, Martigny; Julot et Olivier Comby, Saxon; Coopérative fruitière, Bramois; Lionel Favre, Riddes; Fol Terres, Fully; Fabrice Gaillard, Charrat; Jardinerie Constantin, Martigny; Gilles Juillerat, Les Evouettes; kiosque des Iles, Bovernier; Kiosque de Mur, Baar; Kiosque de Saint-Jean, Sembrancher; Kiosque du Mont-d'Or, Pont-de-la-Morges; Kiosque de la SD, Saxon; La Cavagne, Troistorrens; La Tanière de l'Ardevaz, Ovronnaz; Les Grands Sorts, Martigny; Nend/Abricots, Haute-Nendaz; Philfruits, Riddes; Jean-Marc Quennoz, Aproz; Ranch des Maragnènes, Sion; Charly Sauthier, Charrat; Christian Studer, Salins; Pierre-André Vogel, Grône.

PUBLICITÉ



Grièvement blessé, le motocycliste a été acheminé au CHUV. POLICE CANTONALE

### ACCIDENT DE MOTO À OBERWALD

## Appel à témoins

Un motocycliste a été grièvement blessé ce mercredi peu après 16 heures à la suite d'un accident de la circulation survenu à la Furkastrasse, à Oberwald, dans le Haut-Valais.

Âgé de 47 ans, le motocycliste circulait de Gletsch en direction d'Oberwald. Pour une raison indéterminée, il a heurté un rocher à droite en dehors de la chaussée. Il

a fait une chute et a été grièvement blessé. Médicalisé sur place, il a dû être acheminé au CHUV, à Lausanne.

Un appel à témoins est lancé à la suite de cet accident. Toute personne susceptible de fournir des renseignements est priée de se manifester à la police cantonale au 027 326 56 56.

CM/C



Keller Treppenbau AG  
1202 Genève, Telefon 022 731 19 10  
3322 Schönbühl, Telefon 031 858 10 10  
www.keller-treppen.ch

